

## **Évacuation du terrain de la Folie : 30 adultes et enfants relogés**

Depuis plus d'un an, 300 personnes essentiellement issues de la communauté rom avaient pris possession d'un terrain municipal sur la commune de Grigny. Au regard des conditions de vie très dégradées et des nuisances parfois subies par les riverains, conséquences de ces conditions de vie, le maintien de ce bidonville n'était pas envisageable. Face à cette situation, la ville a engagé une double démarche : demander au tribunal d'Evry la libération du terrain et rechercher des solutions d'insertion et d'hébergement pour plusieurs familles. Le terrain de la Folie est évacué mardi 5 août.

La ville de Grigny, le Conseil Général de l'Essonne et l'Etat ont décidé de se mobiliser collectivement, dans le cadre de la circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à « l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites », pour la création d'un dispositif d'insertion durable pour des familles.

Plusieurs familles ont été identifiées à partir du diagnostic du GIP HIS, selon des critères précis (scolarisation des enfants effective et assidue, projet d'insertion), dans une perspective d'insertion et six d'entre elles ont été finalement retenues par la Préfecture. Ce sont donc 30 personnes, soit 17 adultes et 13 enfants, qui vont bénéficier de ce projet. Un opérateur social missionné par l'Etat et le Conseil général sera chargé du suivi des familles. La ville s'est engagée à ce que les enfants puissent poursuivre leur scolarité à Grigny.

Le temps de la concrétisation du projet, les 6 familles retenues ont rejoint un hébergement provisoire. La ville de Grigny mettra tout en œuvre pour la réussite de ce projet.